

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (CDT) DE « VAL DE FRANCE / GONESSE / BONNEUIL-EN-FRANCE »

En application de l'arrêté communautaire n° 13-22 en date du 11 septembre 2013, il sera procédé, **du lundi 30 septembre au mercredi 30 octobre 2013 inclus**, à une enquête publique préalable à la signature du contrat de développement territorial de « VAL DE FRANCE / GONESSE / BONNEUIL-EN-FRANCE », dans les communes d'Arnouville, Bonneuil-en-France, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel dans le Val d'Oise.

Ce contrat porte sur le projet de développement du territoire des communes concernées à horizon d'une quinzaine d'années, élaboré par les collectivités locales et l'Etat dans le cadre du Grand Paris. Il définit les objectifs et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transports, de déplacements et de lutte contre l'étalement urbain, d'équipement commercial, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages et des ressources naturelles.

Monsieur Bernard AMANS a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête, Messieurs Jean-Jacques BALAND et Michel MAURICE, membres de la commission, et Monsieur Jean-Louis PERROT, membre suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier d'enquête, comprenant l'évaluation environnementale du projet et l'avis de l'Autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public des lieux suivants :

ARNOUVILLE : Hôtel de Ville – 15-17, rue Robert Schuman – 95400 ARNOUVILLE

BONNEUIL-EN-FRANCE : Mairie – 15, rue de Gonesse – 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE

GARGES-LES-GONESSE : Hôtel de Ville – 8, place de l'Hôtel de Ville – 95140 GARGES-LES-GONESSE

GONESSE : Hôtel de Ville – 66, rue de Paris – 95500 GONESSE

SARCELLES : Hôtel de Ville – 3, rue de la Résistance – 95200 SARCELLES
Centre administratif municipal – 4, place de Navarre – 95200 SARCELLES

VILLIERS-LE-BEL : Hôtel de Ville – 32, rue de la République – 95400 VILLIERS-LE-BEL
Communauté d'agglomération Val de France : 1, boulevard Carnot – 95400 VILLIERS-LE-BEL

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans les communes d'Arnouville, Bonneuil-en-France, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel, aux lieux, dates et heures ci-après :

ARNOUVILLE : Hôtel de Ville – 15-17, rue Robert Schuman – 95400 ARNOUVILLE
- le jeudi 3 octobre, de 16h00 à 19h00
- le jeudi 17 octobre, de 16h00 à 19h00

BONNEUIL-EN-FRANCE : Mairie – 15, rue de Gonesse – 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE
- le mercredi 16 octobre de 16h30 à 19h30

GARGES-LES-GONESSE : Hôtel de Ville – 8, place de l'Hôtel de Ville – 95140 GARGES-LES-GONESSE
- le jeudi 10 octobre, de 16h00 à 19h00
- le jeudi 24 octobre, de 16h00 à 19h00

GONESSE : Hôtel de Ville – 66, rue de Paris – 95500 GONESSE
- le mercredi 9 octobre de 14h30 à 17h30
- le samedi 19 octobre de 09h00 à 12h00

SARCELLES : Hôtel de Ville – 3, rue de la Résistance – 95200 SARCELLES
- le mardi 1er octobre de 14h00 à 17h00
- le jeudi 10 octobre de 16h15 à 19h15

VILLIERS-LE-BEL : Hôtel de Ville – 32, rue de la République – 95400 VILLIERS-LE-BEL
- le samedi 5 octobre de 09h00 à 12h00
- le vendredi 18 octobre de 14h30 à 17h30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au siège de la communauté d'agglomération Val de France, 1, boulevard Carnot – 95400 VILLIERS-LE-BEL, à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête, qui les annexera aux registres d'enquête. Aucune observation sous forme de message électronique ne sera prise en compte.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès de la Communauté d'agglomération Val de France (M. Mikaël PEREL – Tel : 01.34.04.37.14). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la communauté d'agglomération Val de France dès la publication du présent arrêté.

Le président de la commission d'enquête remettra dans un délai d'un mois après la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions au président de la communauté d'agglomération Val de France. Celui-ci se chargera de les transmettre dès réception, aux communes concernées, à M. le Préfet du Val d'Oise et à M. le Préfet de Région Ile-de-France pour être tenus à la disposition du public pendant un an. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront par ailleurs consultables à la communauté d'agglomération Val de France, 1, boulevard Carnot – 95400 VILLIERS-LE-BEL, pendant une durée d'un an à compter de leur remise par le Président de la commission d'enquête.

A l'issue de l'enquête, en cas d'avis favorable, le contrat de développement territorial sera proposé à la signature des partenaires qui sont, à ce jour, l'Etat (le Préfet de Région Ile-de-France), le Président de la communauté d'agglomération Val de France, les Maires des six communes concernées et le Président du Conseil Général du Val d'Oise.

**Le Président,
Didier VAILLANT**